

DELFB1 tout public

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**

Toutes les activités professionnelles nécessitant la maîtrise du français à l'oral et/ou à l'écrit (français langue étrangère)

Code(s) NAF : **85.42Z**
Code(s) NSF : **100**
Code(s) ROME : **K2111**
Formacode : **15254**

Date de création de la certification : **22/05/1985**

Mots clés : **Evaluation**, **diplome**, **FRANCAIS**, **Français Langue Etrangère**

Identification

Identifiant : **1696**
Version du : **22/03/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 10/07/2009](#) :
- [Arrêté du 22/05/1985](#) :

Non formalisé :

- **diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le DELFB1 tout public est un diplôme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, validant un le niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe), qui est l'ancien « niveau-seuil ».

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le DELFB1 repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique.

La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières relève de la compréhension, l'expression, l'interaction et la médiation. Ce schéma a conditionné l'élaboration des examens au sein desquels sont systématiquement évaluées, pour chaque niveau, les quatre activités langagières, avec selon les niveaux une place plus ou moins importante accordée à l'interaction et à la médiation.

Le niveau B1 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières ; à se débrouiller dans la plupart des

Public visé par la certification

- adultes ou des grands adolescents

situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée ; à produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt ; à raconter un événement, une expérience ou un rêve, à décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Modalités générales

La version dite « DELF tout public » (niveaux A1, A2, B1, B2) est, de par la nature des supports utilisés et des thèmes abordés, destinée à des adultes ou des grands adolescents, soit à partir de 16-17 ans environ. Elle ne convient donc pas à des publics plus jeunes, bien qu'aucune limite d'âge ne soit officiellement fixée pour l'inscription aux épreuves.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Reconnaissance personnelle, professionnelle et sociale

Pour les candidats à l'acquisition de la nationalité française par mariage ou par naturalisation, le diplôme DELF B1 est reconnu par les autorités françaises pour répondre aux dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (décret 2011-1265 du 11 octobre 2011) fixant au niveau B1 oral (épreuves de compréhension et d'expression orales) le niveau requis en français.

Pour l'entité utilisatrice

Les diplômes du DELF et du DALF sont des certifications valides, calibrées, sensibles, standardisées et équitables, destinées à toute personne qui, pour des raisons éducationnelles, professionnelles ou personnelles, souhaite faire valider ses connaissances en français de façon fiable, équitable et officielle. Pour garantir les qualités métriques et pédagogiques des outils d'évaluation, le CIEP dispose d'une cellule d'expertise pédagogique et psychométrique. L'approche psychométrique permet de s'assurer de la mesure précise et effective des compétences des candidats et apporte la garantie d'un haut niveau de fidélité des épreuves.

Evaluation / certification

Pré-requis

Le diplôme DELF B1 tout public peut être proposé à tous les publics.

Extrait de l'arrêté ministériel, Art. 1er : « Les personnes de nationalité étrangère et les Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français peuvent se voir délivrer un diplôme d'études en langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de langue française (DALF) qui leur sont réservés. »

Cas particulier : pour ne pas introduire de disparités dans le traitement des élèves dans le cadre de la convention conclue entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), la Mission laïque française (MLF) et le CIEP, l'ensemble des élèves des classes homologuées pourra se présenter aux épreuves du DELF et/ou du DALF.

Centre(s) de passage/certification

- 199 centres agréés sur toute la France :
- 1196 centres agréés à l'étranger, répartis dans 173 pays :

Compétences évaluées

Le DELF B1 tout public évalue les quatre compétences langagières :

1 - Compréhension orale : comprendre trois courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne

Durée : 25 minutes / 25 points

2 - Compréhension des écrits : comprendre deux documents écrits en répondant à des questionnaires. Dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée et analyser le contenu d'un document d'intérêt général

Durée : 35 minutes / 25 points

3 - Production écrite : exprimer une attitude personnelle sur un thème relatif au monde professionnel ou éducationnel

Durée : 35 minutes / 25 points

4 - Production orale (épreuve individuelle avec un jury) : se présenter lors d'un entretien dirigé, résoudre une situation en interaction, exprimer un point de vue

Durée : 15 minutes / 25 points (10 minutes de préparation)

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Le DELF B1 tout public valide le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

un diplôme sécurisé

Plus d'informations

Statistiques

26 411 candidats admis sur 36 399 candidats inscrits au DELF B1 TP en 2014

Autres sources d'information

<http://www.ciep.fr/delf-dalf>